

OMPI



TLT/R/DC/16
ORIGINAL : anglais
DATE : 17 mars 2006

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

CONFERENCE DIPLOMATIQUE POUR L'ADOPTION D'UN TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Singapour, 13 – 31 mars 2006

NOUVEL ARTICLE A INSERER
DANS LE TRAITE REVISE SUR LE DROIT DES MARQUES

Proposition de la délégation du Bénin au nom du groupe des pays les moins avancés (PMA)

1. Les pays les moins avancés (PMA), reconnus comme tels par l'Organisation des Nations Unies, mettent en œuvre le présent traité et son règlement d'exécution conformément à leurs besoins nationaux en termes de développement, de finances et de marques et après avoir acquis les capacités financières, administratives et institutionnelles nécessaires.
2. Les pays développés aideront les PMA à développer les capacités administratives et institutionnelles pour mettre progressivement en œuvre le traité.

[Fin du document]